

REVENDICATIONS

1. Vis d'ancrage trans-pédiculaire (1), adaptée pour un ancrage dans un pédicule (P) d'une vertèbre (V), comportant un corps de vis (11) s'étendant selon un axe de vis (111)
- 5 entre une extrémité proximale (112) et une extrémité distale (113), ledit corps de vis (11) présentant un premier filet (2) et un deuxième filet (20), chacun desdits premier filet (2) et deuxième filet (20) étant de forme hélicoïdale avec un même pas de vis (PV), s'étendant entre ladite extrémité proximale (112) et ladite extrémité distale (113) et présentant un bord externe (21) de forme convexe,
- 10 ladite vis d'ancrage trans-pédiculaire (1) étant caractérisée en ce qu'au moins ledit premier filet (2) présente, depuis l'extrémité proximale (112) vers l'extrémité distale (113), au moins :
- une partie proximale (22), dans laquelle le bord externe (21) dudit premier filet (2) présente une succession de portions encochées proximales (31), chacune définie par

15 une encoche proximale (3) ménagée dans ledit bord externe (21) et s'inscrivant dans un secteur angulaire proximal encoché (33), où deux portions encochées proximales (31) successives sont séparées l'une de l'autre par une portion de séparation proximale (32), dans laquelle ledit bord externe (21) n'est pas encoché et s'inscrivant dans un secteur angulaire proximal de séparation (34),

 - 20 et dans laquelle, sur une longueur du premier filet (2) correspondant à un pas de vis (PV), un rapport entre la somme des mesures de tous les secteurs angulaires proximaux de séparation (34) et la somme des mesures de tous les secteurs angulaires proximaux encochés (33) est compris entre 50% et 150% ; et
 - une partie distale (23), dans laquelle le bord externe (21) dudit premier filet (2)

25 présente une succession de portions encochées distales (41), chacune définie par une encoche distale (4) ménagée dans ledit bord externe (21) et s'inscrivant dans un secteur angulaire distal encoché (43), où deux portions encochées distales (41) successives sont séparées par une portion de séparation distale (42), dans laquelle ledit bord externe (21) n'est pas encoché et s'inscrivant dans un secteur angulaire distal de séparation

30 (34),

 - et dans laquelle, sur une longueur du premier filet (2) correspondant à un pas de vis (PV), un rapport entre la somme des mesures de tous les secteurs angulaires distaux de séparation (44) et la somme des mesures de tous les secteurs angulaires distaux encochés (43) est compris entre 0% et 10%.

2. Vis d'ancrage trans-pédiculaire (1) selon la revendication 1, dans laquelle chaque encoche proximale (3) présente une forme identique et dans laquelle chaque portion de séparation proximale (32) s'inscrit dans un secteur angulaire proximal de séparation (34) respectif de mesure identique, de manière que lesdites encoches proximales (3) sont régulièrement espacées les unes des autres le long dudit premier filet (2).
3. Vis d'ancrage trans-pédiculaire (1) selon la revendication 2, dans laquelle chaque portion encochée proximale (31) et chaque portion de séparation proximale (32) s'inscrit dans un secteur angulaire proximal encoché (33) ou un secteur angulaire proximal de séparation (34) respectif de mesure identique à 5° près.
4. Vis d'ancrage trans-pédiculaire (1) selon la revendication 3, dans laquelle la mesure de chacun desdits secteurs angulaires proximaux encochés (33) ou secteurs angulaires proximaux de séparation (34) est comprise entre 30° et 75°.
5. Vis d'ancrage trans-pédiculaire (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans laquelle au moins une des encoches proximales (3) est délimitée par un unique bord d'encoche (37) présentant une forme d'arc de cercle concave.
6. Vis d'ancrage trans-pédiculaire (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, dans laquelle au moins une des encoches proximales (3) est délimitée par un bord d'encoche (35) présentant une forme d'arc de cercle convexe.
7. Vis d'ancrage trans-pédiculaire (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, dans laquelle la partie proximale (22) et la partie distale (23) sont contiguës, l'une des portions de séparation proximales (32) de la partie proximale (22) étant contiguë à l'une des portions encochées distales (41) de la partie distale (23).
8. Vis d'ancrage trans-pédiculaire (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, dans laquelle chacune des portions de séparation distales (42) s'inscrit dans un secteur angulaire distal de séparation (44) dont la mesure est égale à 0°, de manière que les encoches distales (4) successives sont contiguës.
9. Vis d'ancrage trans-pédiculaire (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, dans laquelle au moins une des encoches distales (4) est délimitée par un unique bord d'encoche (45) présentant une forme d'arc de cercle concave.
10. Vis d'ancrage trans-pédiculaire (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, dans laquelle chaque portion encochée distale (41) s'inscrit dans un secteur angulaire distal encoché (43) dont la mesure est comprise entre 50° et 75°.

11. Vis d'ancrage trans-pédiculaire (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, dans laquelle les portions encochées proximales (31) et les portions de séparation proximales (32) de la partie proximale (22) présentent une épaisseur (E1), mesurée selon l'axe de vis (111), supérieure à une épaisseur (E2) des portions encochées distales (41) et des portions de séparation distales (42) de la partie distale (23).
12. Vis d'ancrage trans-pédiculaire (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, dans laquelle la partie proximale (22) et la partie distale (23) du premier filet (2) s'étendent respectivement, selon l'axe de vis (111), sur une longueur proximale et une longueur distale, ladite longueur proximale présentant une mesure comprise entre 0,5 et 1,5 fois celle de ladite longueur distale.
13. Vis d'ancrage trans-pédiculaire (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, dans laquelle le corps de vis (11) présente une dimension transversale (D1, D2), mesurée perpendiculairement à l'axe de vis (111), dont la mesure diminue progressivement entre l'extrémité proximale (112) et l'extrémité distale (113).
14. Vis d'ancrage trans-pédiculaire (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, comportant une tête de vis (12) positionnée sur l'extrémité proximale (112) du corps de vis (11), ladite tête de vis (12) présentant une collerette (7) délimitée par un bord de collerette (71) de forme convexe et présentant des encoches de tête (72) ménagées dans ledit bord de collerette (71), ladite collerette (7) présentant une dimension transversale (D3), mesurée perpendiculairement à l'axe de vis (111), supérieure à une dimension transversale (D1, D2) du premier filet (2), également mesurée perpendiculairement à l'axe de vis (111).
15. Vis d'ancrage trans-pédiculaire (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 14, dans laquelle l'une au moins d'une encoche proximale (3) et d'une encoche distale (4) est au moins partiellement comblée par un matériau biorésorbable.
16. Vis d'ancrage trans-pédiculaire (1) selon la revendication 15, dans laquelle chacune des encoches proximales (3) et chacune des encoches distales (4) est au moins partiellement comblée par le matériau biorésorbable.
17. Vis d'ancrage trans-pédiculaire (1) selon l'une quelconque des revendications 15 et 16, dans laquelle le matériau biorésorbable est un polymère, par exemple un polymère de type PLA (acide polylactique), un polymère de type PLGA (acide polyglycolique) ou un copolymère de type PLA-PLGA.